

CDOEA 06

Adaptation et scolarisation des enfants handicapés

La démarche d'orientation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du cycle de consolidation associant la classe de CM2 à la classe de sixième.

Procédures de demande d'étude d'orientation en EGPA pour la rentrée 2025 :

- * Pré-orientation en fin de classe de CM2 en classe de sixième SEGPA : **PROCEDURE 1**
- * Procédures d'orientation pour les élèves de 6^{ème} :
 - Déjà pré-orientés en SEGPA : **PROCEDURE 2**
 - Sans pré-orientation : **PROCEDURE 3**

Sectorisation de la CDOEA

A partir de cette année, les affectations au sein des SEGPA seront sectorisées sur la base d'un découpage par collège de secteur disponible à l'adresse suivante :

[Les procédures d'orientation | Pôle ASH – Service Ecole inclusive](https://ecole.ac-nice.fr/ash-06/blog/2018/01/15/procedures-dorientation-en-segpa) (<https://ecole.ac-nice.fr/ash-06/blog/2018/01/15/procedures-dorientation-en-segpa>)

CDOEA : cdoea.ash06@ac-nice.fr

ASH : len-06.ash@ac-nice.fr